

0100000045002>10217900000000871184061247+ 010121627>



Vous avez la possibilité de vous acquitter dans les 10 jours du montant indiqué sur le bulletin de versement annexé, ou de vous rendre au Bureau du stationnement. Ce montant correspond à une participation administrative couvrant les frais de gestion du dossier. Passé ce délai, cette infraction sera dénoncée à l'autorité compétente. Toutes contestations s'effectuent dans un délai de 10 jours par écrit via: parking@unil.ch

